

**DA 127 – 16.06**

**CRÉDIT POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,



Pour rappel (DA 506 A – 14.06), le bâtiment du Jardin Robinson du Lignon (JRL) présente de nombreux défauts liés principalement à sa vétusté.

Une étude a été réalisée en collaboration avec le comité et les animateurs du JRL, suite à laquelle un premier projet (novembre 2014, DP 18'587) a été déposé au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Le bâtiment est inscrit dans le périmètre du plan de site 29'430 A - 540.

Lors de l'examen par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), nous avons été contraints d'abandonner le projet et d'en étudier un autre. Voici les arguments énoncés par la commission :

« Le bâtiment du « Jardin Robinson » est situé dans le périmètre protégé du plan de site du Lignon. Réalisé par les habitants du Lignon, il présente un caractère modeste de par ses matériaux de construction et sa volumétrie basse qui permet de garder un lien visuel avec l'environnement boisé depuis l'espace extérieur de l'école du Lignon (terrain de basket). De plus, l'implantation actuelle du bâtiment « Jardin Robinson » présente la qualité d'être hors du monde scolaire, tout en gardant une proximité relative avec ce dernier.

En application de l'article 6 du règlement du plan de site, la susdite Commission informe le requérant qu'elle n'est pas opposée à la démolition du bâtiment existant (indiqué dans le plan de site sans valeur patrimoniale). Elle demande toutefois un projet modifié qui tienne compte des remarques suivantes :

- Elle souhaite que le nouveau bâtiment présente une implantation isolée de l'école, permettant ainsi de conserver le cheminement piétonnier existant entre les deux bâtiments (article 3, alinéa 1, du règlement du plan de site).
- En application de l'article 3 du règlement du plan de site, la commission demande que le nouveau bâtiment soit mieux intégré au paysage. Ce dernier devra développer une architecture plus modeste de point de vue de son gabarit et de ses matériaux afin d'améliorer la relation avec son environnement et avec la topographie du lieu. »

Ce préavis nous a contraints à abandonner le premier projet et à en étudier un autre. En changeant de projet et de volumétrie, les espaces ont été remaniés. Le tableau ci-dessous indique la répartition des surfaces selon l'affectation des locaux :

Type de locaux	Bâtiment existant	Projet refusé	Projet définitif
Salle polyvalente	70.5	119.0	131.3
Bureau	42.0	32.0	21.0
Local multimédia		27.0	
Atelier bricolage	26.0	39.0	35.0
Mezzanine, espace jeux		45.0	16.3
Cuisine	15.5	19.0	20.0
WC, local nettoyage	7.0	15.0	6.7
Entrée, vestiaires	29.2	26.5	27.2
Atelier sous-sol	31.5		
Garage, dépôt	31.5		22.7
Local technique	9.0	23.0	25.3
<b>TOTAL m<sup>2</sup></b>	<b>262.2</b>	<b>345.5</b>	<b>305.5</b>

Espaces extérieurs			
Entrée couverte			18.0
Loggia		103.0	21.8
terrasse extérieure			80.0
Toiture terrasse			298.5
<b>TOTAL m<sup>2</sup></b>	<b>0</b>	<b>103.0</b>	<b>418.3</b>

Finalement, la CMNS fut satisfaite du nouveau projet et la DP 18'587 déposée en novembre 2014 a été acceptée en juillet 2015.

En novembre 2015, la demande de démolition (M 7'531) a également été acceptée. En avril dernier, une demande définitive a été déposée (DD 108'946). Cette procédure est toujours à l'examen.

**Le projet :**

Le bâtiment s'inscrit dans un gabarit relativement similaire à la construction actuelle. Les surfaces complémentaires se situent dans la zone comprise entre le bâtiment actuel et le terrain de basket.

Le bâtiment s'adosse à un mur de soutènement qui devra être réalisé sous le terrain de basket et s'ouvre sur la forêt grâce à une façade principale largement vitrée. La façade est composée de baies vitrées et de panneaux isolés en bois. Des lames obliques au premier plan de la façade expriment le réseau entrelacé des arbres. Une expression similaire a été appliquée sur les garde-corps métalliques.

Un nouvel accès parallèle au chemin du Lignon, qui descend sur le Rhône, permettra d'atteindre aisément l'entrée puisqu'il sera d'une pente quasi nulle.

L'espace principal est polyvalent et divisible en trois salles grâce à des cloisons mobiles. La cuisine sera équipée avec du matériel professionnel. Il est prévu de réaliser une petite mezzanine - au-dessus des sanitaires - éclairée par une fenêtre zénithale, permettant d'offrir aux plus jeunes utilisateurs un espace de jeu et/ou de repos. Un bureau pour les animateurs, une grande terrasse agrémentée d'une zone couverte viennent compléter le programme.

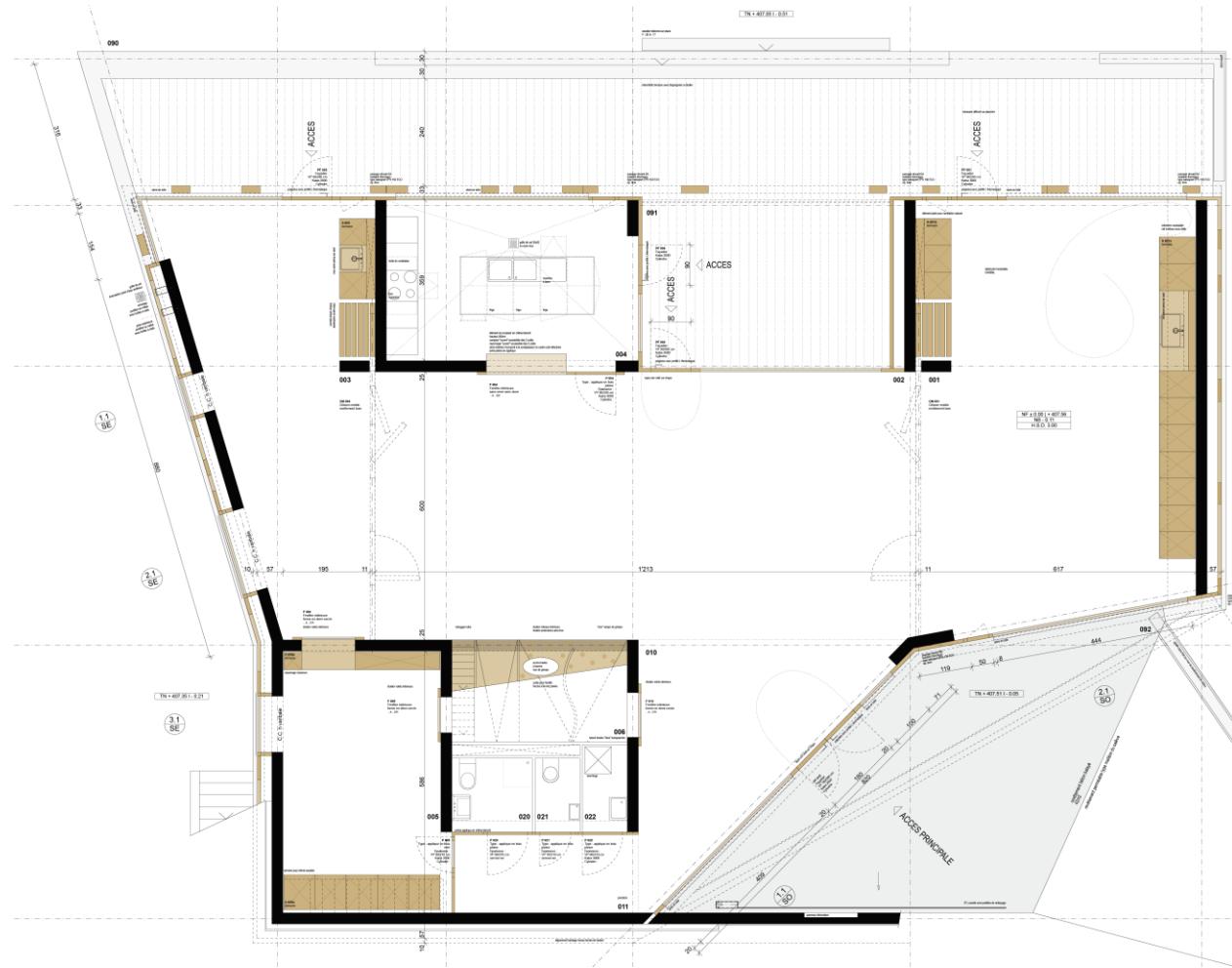
Le chauffage à distance alimentant l'école sera prolongé de façon à alimenter également le JRL.

Depuis le terrain de basket, il sera possible d'emprunter un escalier pour accéder à la toiture-terrasse, sur laquelle il est prévu d'installer une trentaine de potagers urbains ainsi qu'une fontaine et un espace de rencontre.

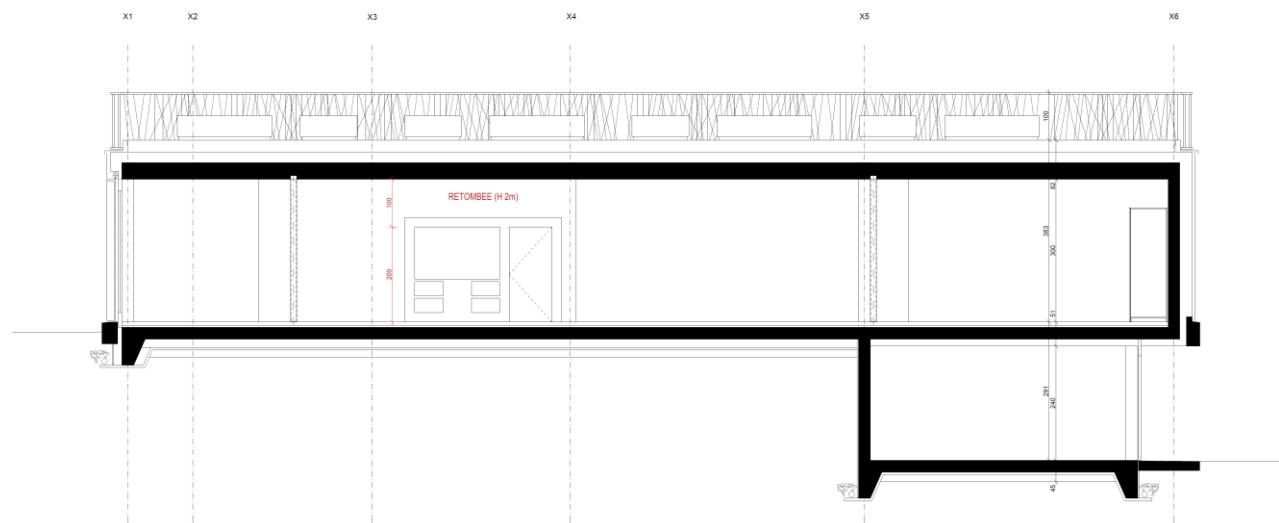
Pendant la durée des travaux, des containers seront mis à disposition du JRL afin de ne pas interrompre les activités.

Mis à part les armoires fixes, le budget ne prévoit pas l'achat de mobilier, de beamer, de rideaux, etc.

## Plan du rez-de chaussée :



Coupe longitudinale :

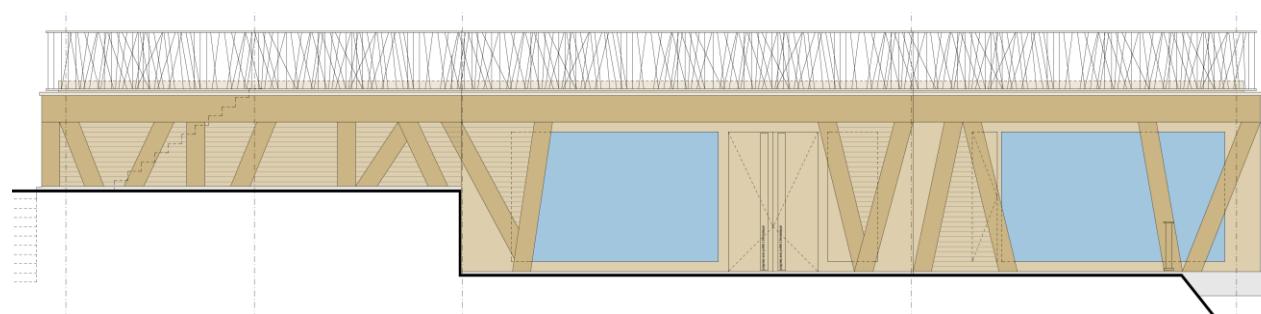




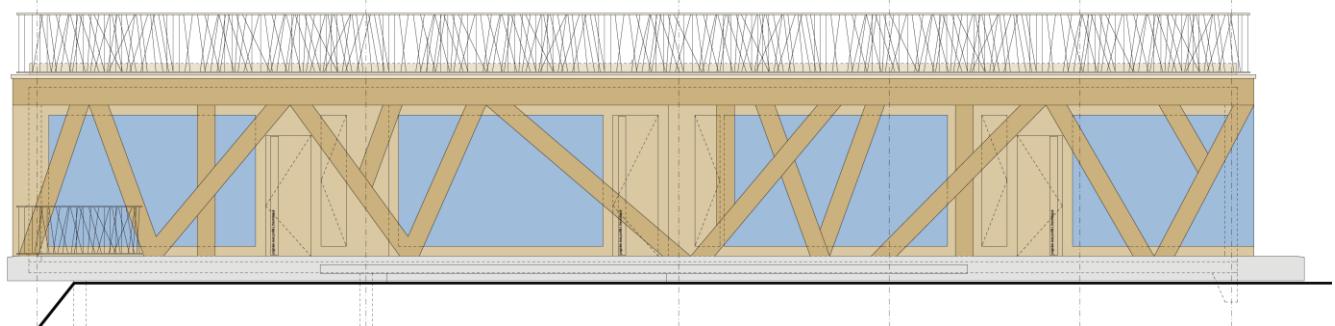
## Plan de la toiture :



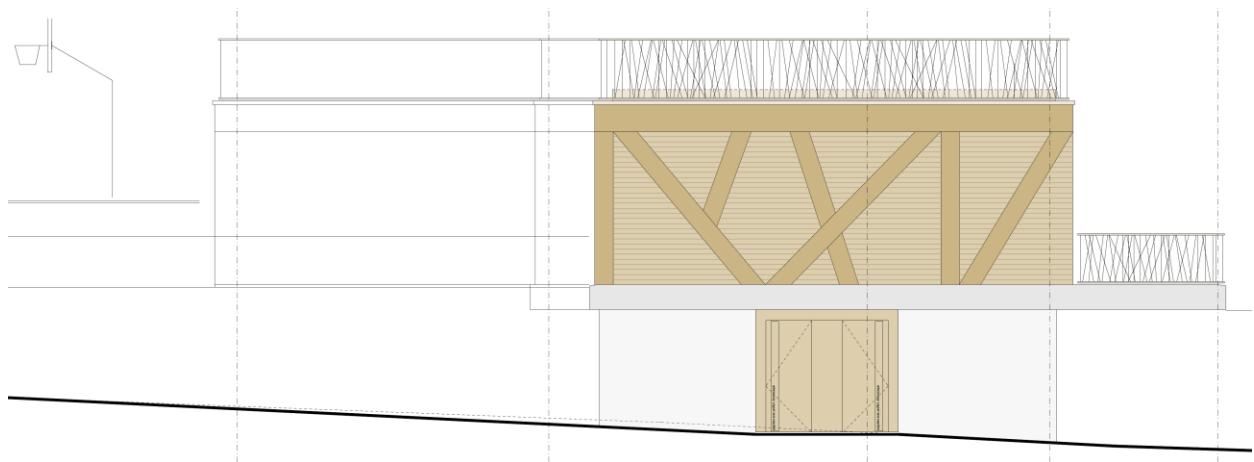
Façade Sud-Est (entrée) :



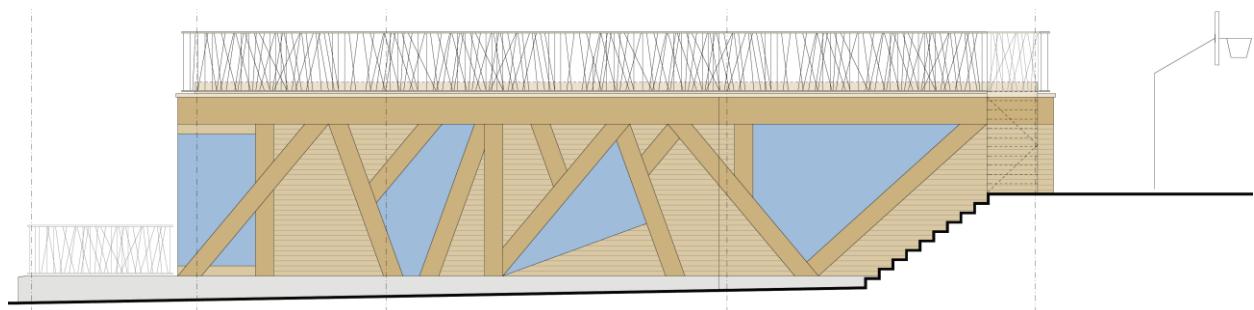
Façade Nord-Ouest (terrasse) :



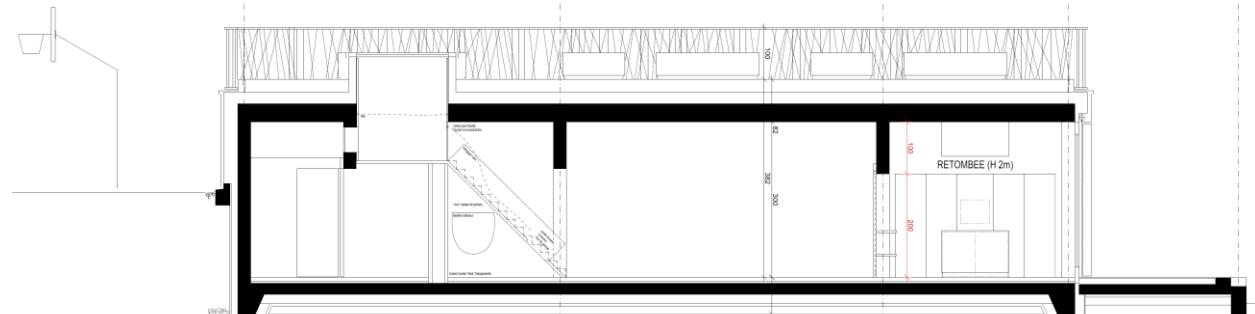
Façade Nord-Est (accès rez-inférieur) :



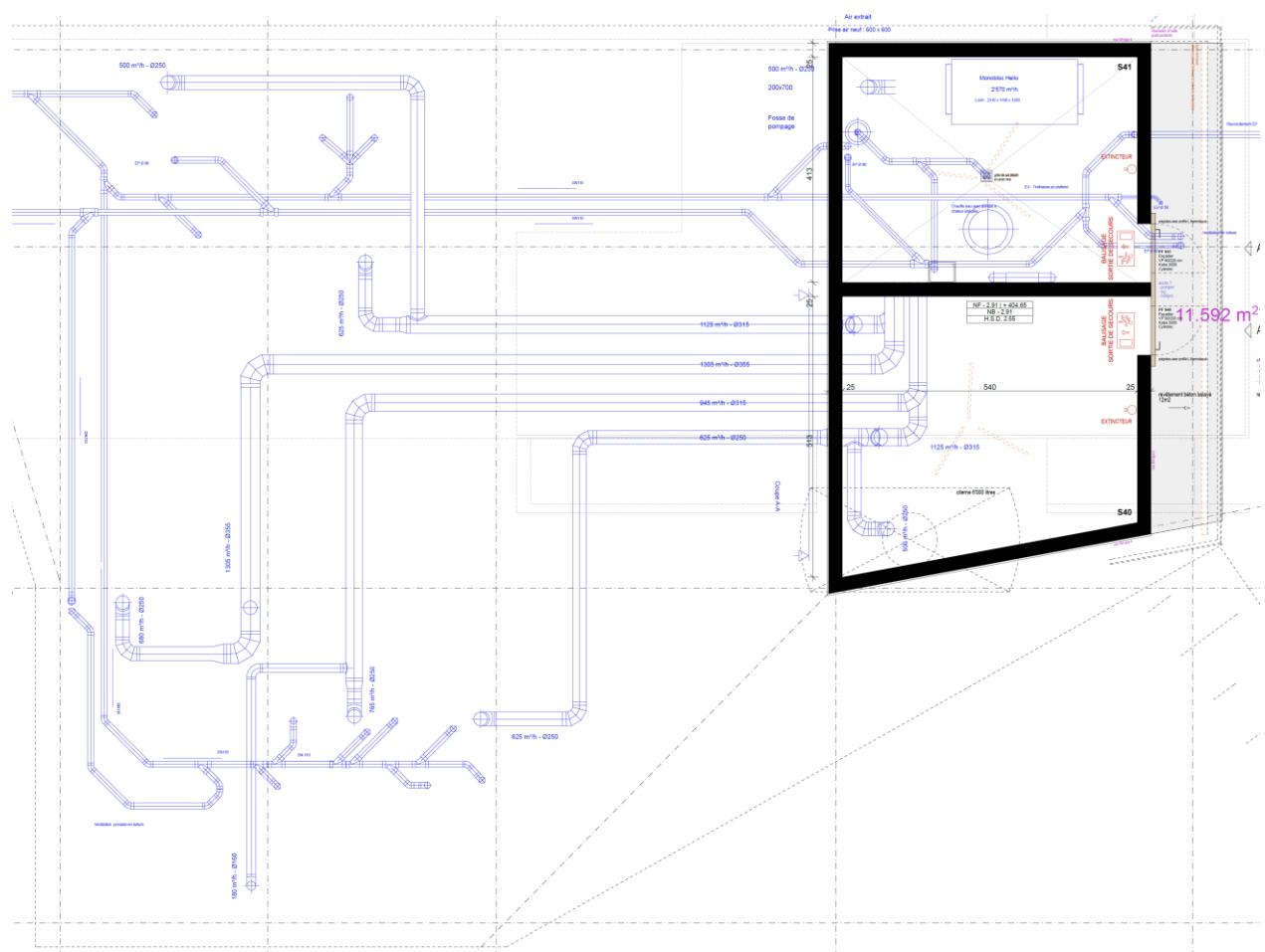
Façade Sud-Ouest (accès toiture) :



## Coupe transversale :



## Plan du rez inférieur :



Les cabanons affectés aux animaux ne sont pas intégrés à la présente demande de crédit, car ils sont situés sur les parcelles de M. Claude-Alain MEYER. Une convention est en cours afin de régler un certain nombre de questions foncières, voire le déplacement des cabanons sur une parcelle communale.

**Budget :**

<b>1 travaux préparatoires</b>	<b>CHF</b>	<b>75'000.00</b>
11 démolitions	CHF	45'000.00
12 locaux provisoires	CHF	20'000.00
13 frais d'énergie et d'eau	CHF	10'000.00
<b>2 bâtiment</b>	<b>CHF</b>	<b>2'370'000.00</b>
20 terrassement	CHF	100'000.00
21 gros œuvre 1 (échafaudages, canalisations, béton, façade)	CHF	480'000.00
22 gros œuvre 2 (fenêtres, portes extérieures, ferblanterie, stores)	CHF	440'000.00
23 installations électriques	CHF	220'000.00
24 chauffage, ventilation	CHF	155'000.00
25 installations sanitaires, cuisine	CHF	130'000.00
27 aménag. intérieurs 1 (plâtrerie, menuiserie, système de verrouillage)	CHF	270'000.00
28 aménag. intérieurs 2 (chapes, revêtements sols, murs, plafonds)	CHF	105'000.00
29 honoraires (architectes, ingénieurs, géomètre,...)	CHF	470'000.00
<b>4 aménagements extérieurs</b>	<b>CHF</b>	<b>222'000.00</b>
42 aménagements ext. (réseaux, canalisations, mur, accès)	CHF	167'000.00
45 installations sanitaires	CHF	55'000.00
<b>5 frais secondaires</b>	<b>CHF</b>	<b>55'000.00</b>
51 autorisations et taxes et raccordemt	CHF	33'000.00
52 reproduction	CHF	9'500.00
53 assurances	CHF	6'500.00
56 frais secondaires (inauguration, signalétique)	CHF	6'000.00
<b>9 ameublement</b>	<b>CHF</b>	<b>1'500.00</b>
extincteurs	CHF	1'500.00
Total	CHF	2'723'500.00
TVA	CHF	217'880.00
TOTAL	CHF	2'941'380.00
<b>TOTAL ARRONDI TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>2'940'000.00</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Yvan ROCHAT  
Conseiller administratif

Vernier, le 20 juin 2016

**DA 127 – 16.06**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à un

**CRÉDIT POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la délibération du Conseil municipal de Vernier du 7 octobre 2014 (DA 506 A – 14.06), ouvrant au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 200'000.- destiné à financer les études et les mandats nécessaires en vue de la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;

vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal,

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 2'940'000.00 destiné à couvrir le montant des travaux de démolition et de reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 2'940'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF TTC 2'940'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 35.331 de 2018 à 2047.

